

40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SA MORT  
**La révolution Picasso**  
 Un hors série exceptionnel  
 9€ + 2€ frais de port + en cadeau  
 une oeuvre originale d'Hervé Di Rosa

**l'Humanité.fr**  
 ENVIES DE CHANGER LE MONDE

Recherche

A LA UNE OPINIONS MON HUMANITE

MONDE POLITIQUE SOCIAL-ECO SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT CULTURE SPORTS MÉDIAS  
**CULTURE**

**Nouveau JOURNAUX NUMÉRIQUES**  
 Lisez sur tous vos écrans  
 l'Humanité, l'Humanité Dimanche, La Terre

CULTURE - l'Humanité le 19 Avril 2013

l'Humanité des débats. L'entretien

## Hélène Maurel-Indart «L'exaspérante impunité des plagiaires m'a poussée à écrire»

Mots clés : [littérature \(mot-cle/litterature\)](#), [entretien \(mot-cle/entretien\)](#), [plagiat \(mot-cle/plagiat\)](#), [Hélène Maurel-Indart \(mot-cle/helene-maurel-indart\)](#)

Spécialiste reconnue des plagats et contrefaçons littéraires, Hélène Maurel-Indart, après des publications universitaires, se tourne vers le grand public pour s'attaquer à un mal qui ronge la littérature. Petit inventaire des sources, des méthodes et des stratégies de défense des contrefacteurs. Pour faire le point, au moment où les affaires se multiplient.

Votre premier livre est paru en 1999. Qu'y a-t-il de changé depuis ?

Hélène Maurel-Indart. D'abord, aujourd'hui, les médias parlent du plagiat. Les affaires étouffées sont moins fréquentes, bien que les scandales retombent très vite, et qu'il y a, de fait, une impunité pour les prétendus écrivains qui occupent une place importante dans les milieux littéraires, politiques ou économiques. Les scandales n'ont en fait aucune conséquence. C'est ce qui m'a poussé à écrire ce livre (voir encadré), un mouvement un peu viscéral, une exaspération devant certaines affaires qui m'ont laissé penser, moi qui travaille depuis plusieurs années, que je prêchais dans le désert. Il en est resté un ton peut-être un peu cynique, encore que beaucoup atténué par rapport à la première écriture. La première version était à la première personne et je m'adressais directement au plagiaire. La deuxième raison est que Du plagiat était un pavé de cinq cents pages. J'ai donc écrit ce livre bref, qui va à l'essentiel.

Est-ce que ce qui a changé, ce n'est pas le fait que les plagies se laissent moins faire ?

Hélène Maurel-Indart. Certainement. Mais même sans aller devant les tribunaux – ça coûte très cher, l'issue est toujours aléatoire, c'est ce que je dis à ceux qui s'adressent à moi –, il est possible à celui qui veut faire reconnaître ses droits d'agir. Il est possible de contacter les éditeurs, de trouver un arrangement amiable, et, en dernier recours, de mettre l'affaire sur la place publique.

La disponibilité en ligne de textes jusqu'ici peu accessibles a augmenté le facteur de risque pour le plagiaire.

Mon compte humanite.fr

Nom d'utilisateur ou email : \* Mot de passe : \*

Garder ma session ouverte

Se connecter

[Créer un nouveau compte](#) [Demander un nouveau mot de passe](#)

Abonnement à la newsletter

Votre email Abonnement

**l'Humanité** Inscriptions jusqu'au 19 mai 2013 Les voyages de l'Humanité  
 Du 1<sup>er</sup> au 13 septembre 2013  
 13 jours/12 nuits  
 Pension complète  
 2 885 euros par personne  
 Pour tous renseignements, Tél. : 01 45 88 20 00  
 falvoyages@franceameriquelatin.fr 40<sup>e</sup> ans après le coup d'Etat

**l'Humanité** La révolution Picasso  
**l'Humanité** HISTOIRE LES GRANDES ÉVÉNEMENTS DE LA FRANCE  
**l'Humanité** d'Aragon

**FORMULE WEEK-END 200€-1 AN**  
**l'Humanité** + **l'HUMANITÉ DIMANCHE** + En cadeau un cadre photo numérique 7"  
 l'Humanité des débats+l'Humanité Dimanche vendredi/samedi/dimanche

LES DOCUMENTS DE L'HUMANITÉ

LE PROJET DE LOI DE FLEXIBILISATION DU TRAVAIL DÉCRYPTÉ PAR L'HUMANITÉ [TÉLÉCHARGER](#)

Une sérigraphie pour l'Humanité signée HERVÉ DI ROSA  
 200 exemplaires numérotés, 70x50 cm, édités par Anagraphis.  
 250 € Commander

**Hélène Maurel-Indart.** Cela accroit à la fois les tentations et les occasions de se faire prendre. Et les médias ont moins tendance à laisser passer certaines affaires. Je crois aussi que les lecteurs aiment savoir ce qu'ils lisent, et pardonnent moins que ce qu'on leur vend comme un texte de Monsieur X soit en fait un simple travail de recopie.

#### **Le plagiat universitaire et scientifique a fait aussi une entrée fracassante dans les médias.**

**Hélène Maurel-Indart.** C'est vrai, mais assez peu en France pour le moment, peut-être parce que le recrutement des élites repose sur le système des grandes écoles, et que la thèse n'est pas la voie royale des carrières prestigieuses et rémunératrices. Mais ce phénomène existe, en particulier dans le domaine des publications scientifiques. Le pillage de thèses d'étudiants par leurs directeurs, d'articles scientifiques par des relecteurs est un classique. En France, le sujet reste tabou. Mon propos est de mettre en lumière ces phénomènes. Ce n'est pas mettre en cause la crédibilité de l'université, au contraire.

#### **Comment lutter ? Certaines universités s'équipent de logiciels de détection de plagiat.**

**Hélène Maurel-Indart.** Ce ne sont pas vraiment des logiciels antiplagiat. Ils ne détectent que des similitudes, des concomitances sur des chaînes de mots. Si la chaîne est rompue par l'emploi de synonymes, la copie n'est pas détectée. Ils détectent un copier-coller. S'il y a un petit travail de démarquage, de transformation de surface, le logiciel ne voit plus rien. Cela n'écarte que les plagiaires stupides, trop pressés, paresseux. En fait, une université peut s'équiper de ce logiciel pour de bonnes ou de mauvaises raisons. La présence d'un logiciel de ce type dans une université a surtout un rôle dissuasif, pédagogique et préventif. En littérature, en revanche, ils ne servent quasiment à rien.

#### **Pourquoi ?**

**Hélène Maurel-Indart.** Parce qu'on a affaire à des plagiaires beaucoup plus subtils. Si on donne à un détecteur de plagiat un double haïkai (1) de Marcel Bénabou, il va dire qu'il y a 100 % de plagiat, parce que ce poète a réutilisé systématiquement des fragments de textes présents dans le patrimoine littéraire. Le travail du créateur porte sur le choix de ces textes, leur combinaison, le propos qui en résulte. Là se situe l'originalité.

#### **En fin de compte, qu'est-ce qui est permis, qu'est-ce qui est interdit ? Nous utilisons le terme plagiat, la justice, celui de « contrefaçon ». De quoi s'agit-il ?**

**Hélène Maurel-Indart.** C'est un délit qui consiste à reproduire, où à représenter s'il s'agit de spectacle, sans autorisation des auteurs ou ayants droit, une œuvre originale. Qu'entend-on par là ? Il y a des choses protégées et d'autres pas. Ce qui est « de libre parcours », qui appartient au fonds public, ce sont les idées, les résultats scientifiques. Une idée, aussi géniale soit-elle, n'est pas protégée par le Code de la propriété intellectuelle. Quand Christo avait emballé le Pont-Neuf, il avait fait œuvre originale. Et quand un autre artiste avait emballé un autre monument, Christo avait porté plainte pour contrefaçon. Le juge lui a donné tort, en lui disant : « L'emballage d'un monument est une idée, elle n'est donc pas protégeable, en revanche ce qui est du domaine de la propriété intellectuelle, c'est la manière dont le monument est emballé, si cette manière, cette forme est originale. »

#### **Cela pose un problème, car en fait tout est dans l'idée. On se moque un peu de la manière dont le Pont-Neuf est emballé.**

**Hélène Maurel-Indart.** C'est vrai, j'ai été surprise de ce jugement. Mais en fait, le juge s'est placé du point de vue de la liberté de création. Il faut trouver un point d'équilibre entre la protection et la liberté. Si l'œuvre d'un artiste n'est pas protégée, il ne va plus travailler, sauf pour celui qui dont la conception du rôle de l'art est que l'œuvre d'art appartient à tous, ce qui reste exceptionnel. Et si tout est protégé, plus rien n'est possible pour les générations à venir. Dans le cas de Christo, et des artistes conceptuels, il est difficile de dire que l'idée ne compte pas. Il faut la trouver, et oser la mettre en œuvre.

#### **Concrètement, comment se pose en littérature le problème de l'originalité ?**

**Hélène Maurel-Indart.** Elle vient de l'expression, du style, de la mise en forme, de la composition, qui est aussi protégée. Au-delà, c'est la vision personnelle de l'auteur. Un écrivain peut avoir un style brillant, virtuose, mais s'il reste un technicien brillant, il ne sera pas un visionnaire. Balzac, dont le style n'est pas considéré comme le point fort, porte en lui un monde.

BOUTIQUE L'HUMANITÉ

LES DOCUMENTS

libres'échanges

www.humanitejeunes.fr



Vos journaux sur tous les écrans

**Pourtant, à certaines époques, l'originalité était suspecte, et l'imitation des grands modèles valorisée...**

**Hélène Maurel-Indart.** Jusqu'aux XVIIe-XVIIIe siècles, et à la naissance de la notion d'auteur, et de ses droits. Montaigne ou Molière écrivent sous l'autorité des anciens. Ce qui est purement nouveau, le « novus » latin est très péjoratif. Ce qui est nouveau est parfois traité de barbare.

**Racine ne cesse de se défendre d'avoir ajouté des personnages ou des péripéties à ses tragédies sur des sujets mythologiques.**

**Hélène Maurel-Indart.** J'ai comparé les trois Amphitryon, celui de Plaute, celui de Molière et celui de Giraudoux. On trouve beaucoup plus de différences entre Giraudoux et Molière qu'entre Molière et Plaute, pourtant distants de 17 siècles. Molière est un homme du XVIIe siècle, et doit reprendre une tradition pour acquérir une légitimité d'auteur.

**La conception de l'auteur n'a-t-elle pas changé avec le romantisme, qui fait de l'œuvre la projection d'un moi, donc originale par essence ?**

**Hélène Maurel-Indart.** C'est le poète voyant, guide, prophète, une notion qui se décline en poète maudit, l'Albatros de Baudelaire. Il y a une sacralisation de la notion d'auteur, prêtre d'une religion de l'art. Nous sommes encore plus ou moins tributaires de cette conception, même si dans les années 1960 ont fleuri des théories sur la mort de l'auteur, avec Barthes, par exemple, et de l'intertextualité, avec Kristeva.

**On passe donc d'une époque où le plagiat est une sorte de blasphème à une époque où, de Lautréamont au collage et au surréalisme, on joue avec la notion d'originalité.**

**Hélène Maurel-Indart.** D'abord avec l'idée que le créateur – c'est Dumas qui l'affirme – est un conquérant qui annexe le territoire des autres, ce qui relève d'une conception valorisante et « impérialiste » de l'auteur. Puis l'idée de recyclage, de collage, de ready-made exalte et ruine celle de la création individuelle, de chef-d'œuvre, en intégrant des éléments qui n'appartiennent pas au domaine de l'art.

**Certains modes de réutilisation sont admis, la réminiscence, la citation, le pastiche.**

**Hélène Maurel-Indart.** Ce ne sont pas des plagiat mais les plagiaires s'abritent derrière la référence, l'allusion, le clin d'œil, l'hommage, pour se créer un alibi. Il y a là un travail de discrimination à faire entre le plagiat et ce que j'ai appelé ses « périphéries », entre l'emprunt servile et l'emprunt créatif. Une citation de quelques lignes sans guillemets peut être un plagiat, mais chez Pérec, par exemple, c'est une quête d'identité, c'est donner leur place aux morts sans les signaler.

**Mais il s'arrange pour qu'on le retrouve, et il sait qu'il est connu pour ça.**

**Hélène Maurel-Indart.** Il faut en effet s'appuyer sur l'intentionnalité de l'auteur, examiner le statut d'un texte dans son œuvre. En principe l'auteur de bonne foi signale de manière plus ou moins codée, éventuellement ludique, ses emprunts, ou sous forme de remerciements, de bibliographie. Pérec était un érudit, qui s'adressait à un public informé.

**Les auteurs qui assument ce jeu avec l'intertextualité utilisent souvent des auteurs connus, pour mettre le lecteur de la partie.**

**Hélène Maurel-Indart.** Le « vrai » plagiaire va au contraire choisir des auteurs inconnus, oubliés, voire inédits, des morts, sans ayants droit. Pour contrer les recherches sur le Net, il va prendre des ouvrages pas encore numérisés, et même inédits. Il est arrivé que des passages de manuscrits refusés par des éditeurs se retrouvent dans des livres publiés.

**Quelles sont les stratégies des plagiaires ?**

**Hélène Maurel-Indart.** Un plagiaire sait qu'il risque de se faire prendre. Au cas où, il place des défenses préventives. Une « citation écran » de quelques lignes permet de faire croire que les emprunts se bornent à ces passages, par exemple.

**Quand il s'agit d'œuvres du domaine public, que peut-on faire ?  
Puis-je donner une suite aux Misérables ?**

**Hélène Maurel-Indart.** Vous avez le droit de diffuser l'œuvre comme vous l'entendez, et de gagner de l'argent avec sans en devoir à qui que ce soit. C'est le

domaine patrimonial. Le droit moral, lui, est imprescriptible et inaliénable. Si vous voulez, pour vous donner un défi littéraire, pour vous amuser, pour tout autre raison, retravailler sur la matière des Misérables et publier un livre, les héritiers de Victor Hugo auront un droit de regard, et veillent au respect de l'esprit du texte. Si vous faites de Cosette une prostituée, ils pourront vous attaquer, et ils gagneront. Pierre Hugo a fait un procès à François Cérésa, qui avait écrit Cosette, parce qu'il avait ressuscité Javert. Mais les juges ne lui ont pas donné raison, parce qu'il était resté dans l'esprit de Victor Hugo. Sinon, c'en était fait de la liberté de création.

#### Il y a pourtant une tradition de la réécriture.

**Hélène Maurel-Indart.** Vous pouvez le faire avec Flaubert, qui n'a pas d'héritiers, et il ne manque pas d'Emma Bovary à toutes les sauces. C'est évidemment possible avec les personnages des contes, de la mythologie, même moderne, avec toutes les versions de Don Juan.

#### Quel territoire reste-t-il à l'originalité ?

**Hélène Maurel-Indart.** En fin de compte, la notion d'auteur se sort bien de ces controverses. On voit comment elle se dégage des copistes, des compilateurs. Même sur des matériaux de réemploi, un travail de création peut donner des formes, des compositions, des résonances nouvelles. Pour cela, il faut quelqu'un, l'auteur. Il y en aura toujours suffisamment.

**En quête d'originalité Petite enquête sur le plagiaire sans scrupule, d'Hélène Maurel-Indart. Éditions Léo Scheer, 130 pages, 15 euros.** Vous avez un livre à rendre, une thèse à soutenir, un article scientifique à publier ? Pas d'inspiration, pas de temps à perdre à chercher des idées, réunir des documents, affûter des arguments, peaufiner des phrases ? La vie est courte : n'écrivez pas, plagiez. D'autres avant vous ont inventé des histoires, créé des personnages. Servez-vous. Une seule consigne : ne vous faites pas prendre.

C'est à l'intention des apprentis plagiaires que cette universitaire, spécialiste renommée du plagiat sous toutes ses formes, a écrit ce livre. Après avoir publié de solides travaux (1), elle a décidé, devant la multiplication des affaires, de faire, entre essai et pamphlet, cet inventaire des erreurs à ne pas commettre, et des stratégies de défense de ceux qui, malgré tout, se font pincer.

Rigoureusement construit, appuyé sur des dizaines de cas, ce livre allègre et vif fait agréablement le point sur un mal en pleine expansion.

(1) Du plagiat (PUF, 1999, rééd. Folio), Plagiats, les coulisses à l'écriture (La Différence, 2007).

(1) Forme poétique japonaise, composée de trois vers brefs.

#### Entretien réalisé par Alain Nicolas



#### Cet été, cap sur Prague !

Prague à partir de 129€. Prix A/R toutes taxes comprises, selon disponibilité.

» Cliquez ici



#### iPad vendu à 19€!

QuiBids propose des iPad aux enchères à des prix fous comme 19 €. Nous avons testé...

» Cliquez ici



#### Nouveau Verso suréquipé

Nouveau Verso SkyView avec toit panoramique, système multimédia Touch&Go et caméra de recul.

» Cliquez ici

Publicité Ligatus

0 commentaire

Poster un commentaire : merci de vous [connecter \(/user/login?destination=node%2F520641\)](#) ou de [créer un compte \(/user/register?destination=node%2F520641\)](#).